

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :

(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 509 973

A3

**DEMANDE
DE CERTIFICAT D'UTILITÉ**

(21)

N° 82 12421

(54) Comptoir-vitrine.

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). A 47 F 3/00, 7/00.

(22) Date de dépôt..... 12 juillet 1982.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée : DE, 22 juillet 1981, n° G 81 21 475.8.

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 4 du 28-1-1983.

(71) Déposant : Société dite : WESCHO-LADENBAU GMBH & CO KG. — DE.

(72) Invention de : Detlef Hesterberg.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : G. Romain,
6, rue de la Palène, Ménétrrol, 63200 Riom.

- 1 -

La présente invention concerne un comptoir-vitrine pour boulangeries, pâtisseries, et autres commerces analogues, composé d'une partie formant socle et de parties formant la paroi frontale, la paroi arrière et 5 les parties latérales ou flancs, notamment en verre minéral, en verre synthétique ou autres matériaux similaires, les parties constituant les parois frontale et arrière formant, avec une partie formant fond et un plateau supérieur de couverture, un caisson de section sensiblement trapézoïdale.

Un tel comptoir-vitrine est décrit par exemple dans le Modèle d'Utilité DE 79 29 178. Ce comptoir-vitrine connu comporte, sur la partie formant socle, un espace d'exposition du genre vitrine dans lequel 15 sont déposés plusieurs casiers et consoles. La partie de ce comptoir-vitrine qui en constitue la partie frontale est en verre, de sorte que la marchandise est présentée à la clientèle de manière adéquate. Les flancs peuvent également être en verre ou encore en 20 métal ou en bois. La fermeture supérieure de la partie vitrine est constituée par un plateau de couverture en un matériau qui, de préférence, résiste à l'usure, car c'est sur ce plateau que sont déposés les marchandises vendues et les pièces de monnaie.

25 Un avantage de ce comptoir-vitrine connu est que le plateau de couverture forme, au moins en direction de la clientèle, mais de préférence aussi du vendeur,

une arête vive facilitant la préhension de pièces de monnaie ou autres se trouvant sur ce plateau. Un inconvénient de cette construction connue est cependant que le plateau de couverture dérobe au regard de la clientèle une partie de la marchandise exposée.

5 Pour supprimer cet inconvénient, il a déjà été proposé que la paroi frontale et le plateau de couverture soient d'une seule pièce et en verre. Cette construction monobloc n'entrave plus le regard sur la
10 marchandise exposée dans le comptoir-vitrine, mais le plateau de couverture est facilement rayé par les pièces monnaie, et de plus il n'y a plus d'arête vive, en direction de la clientèle, pour faciliter la prise des pièces de monnaie ; en conséquence, cette prise
15 est assez peu commode. En outre, le fait que la paroi frontale et le plateau de couverture soient d'une seule pièce a pour conséquence que ce plateau n'est pas absolument plan, mais pour le moins un peu bombé ou ondulé, ce qui, pour des raisons d'optique et d'utilisation,
20 n'est pas souhaitable.

Il est en outre connu de combiner une plaque de paroi frontale en verre avec, comme plateau de couverture, une autre plaque de verre qui se raccorde à celle de la paroi avant par une zone de transition incurvée.
25 Mais ce plateau de couverture a les inconvénients décrits ci-dessus, avec en plus le fait que, par suite de la fente qui existe entre la plaque de paroi frontale et le plateau de couverture, le champ de vision de la personne qui regarde la marchandise exposée dans ce comptoir-vitrine se trouve perturbé.

30 En partant de cet état de la technique, l'invention a voulu résoudre le problème qui consistait à créer un comptoir-vitrine qui assure à la clientèle une vision très libre de la marchandise exposée tout en comportant un plateau de couverture plan pour notamment faciliter la préhension de pièces de monnaie ou autres objets plats.

35 La solution à laquelle l'invention est parvenue pour

- 3 -

résoudre ce problème complexe prévoit d'une part que la partie formant paroi frontale est enverre et d'une seule pièce avec une partie du plateau de couverture, avec une zone de transition arrondie entre la partie 5 formant paroi frontale et la partie du plateau de couverture qui en est solidaire, d'autre part que la partie restante du plateau de couverture est constituée par une plaque plane distincte, par exemple en matière synthétique, en céramique, en bois ou en verre, et 10 qu'à l'endroit auquel la dite plaque plane rencontre la partie du plateau de couverture solidaire de la partie formant paroi frontale, la plaque plane fait saillie au-dessus de la dite partie du plateau de couverte.

15 Le fait qu'une partie du plateau de couverture soit venue d'une seule pièce avec la paroi frontale en verre ou autre matériau transparent analogue en verre permet à la clientèle de voir, dans une très grande mesure sans entrave, les articles exposés dans le comptoir-vitrine. En effet, dans le champ de vision principal ne se trouvent ni parties opaques, ni fentes d'aucune sorte ou autres obstacles optiques. La partie restante du plateau de couverture est constituée par un 20 plateau séparé absolument plan, de préférence et notamment en un matériau difficile à rayer, afin d'éviter dans la plus grande mesure possible qu'il ne soit endommagé à la longue par des pièces de monnaie ou autres objets durs. Cette partie distincte du plateau de couverture, généralement opaque, a, de la paroi arrière en direction 25 de l'avant, une étendue limitée pour qu'un observateur de taille moyenne debout devant le comptoir-vitrine puisse voir pratiquement toutes les marchandises renfermées dans ce meuble.

Afin que, dans cette disposition, il soit possible 30 également de saisir facilement les pièces de monnaie déposées sur le plateau séparé, une caractéristique particulièrelement avantageuse de l'invention est constituée

par le fait qu'à l'endroit auquel ce plateau séparé rencontre la partie en verre il fait saillie vers l'extérieur par rapport à cette dernière. Ce plateau séparé plan forme donc avec la partie de la paroi frontale en verre à laquelle il se raccorde un ressaut qui rend possible ou pour le moins facilite la préhension de pièces de monnaie ou autres objets similaires.

Pour que l'on puisse nettoyer facilement la paroi frontale, de préférence en verre, ainsi que la partie du plateau de couverture qui en est solidaire, il est avantageux que cette paroi avec cette partie du plateau puisse basculer autour de son arête de rive côté partie formant socle. Dans ce but, il est prévu de disposer à la base de la paroi frontale un profilé métallique qui est retenu dans le corps du comptoir-vitrine et permet le basculement de la paroi frontale autour de sa base.

Pour supporter le plateau plan séparé et la partie du plateau de couverture solidaire de la paroi frontale, un support est fixé à chacun des flancs du comptoir-vitrine. Sur ce support qui, de préférence, s'étend sur toute la largeur du comptoir-vitrine, peuvent venir reposer le plateau de couverture solidaire de la paroi frontale et le plateau indépendant de cette dernière.

D'autres détails apparaîtront au cours de la description, faite ci-après, d'un exemple d'exécution de l'invention illustré au dessin dont la figure unique est une vue en coupe transversale d'un comptoir-vitrine selon l'invention.

Le comptoir-vitrine représenté au dessin se compose essentiellement d'une partie formant socle 1, de construction habituelle, accessible par l'arrière pour y stocker des denrées et formant à l'avant un reposoir sur lequel la clientèle peut poser des objets tels que sacs à provision ou analogue. Sur cette partie formant socle estposé un ensemble formant vitrine essentiellement composé

de deux flancs 2, d'une paroi arrière 3, d'une paroi frontale 4 et d'un plateau de couverture 5. Les flancs 2 sont de préférence en bois ; tout autre matériau approprié est utilisable. La paroi arrière se compose essentiellement d'une vitre par exemple rectangulaire disposée en faisant un angle aigu avec la base. La paroi frontale 4 est elle aussi en verre. Elle se prolonge sans discontinuité, à sa partie supérieure, par l'intermédiaire d'une zone de transition courbe, 5 par une partie formant plateau de couverture 6. La paroi frontale 4 est, par son bord inférieur, retenue dans un profilé métallique 7 au moyen duquel on peut la faire basculer vers la gauche sur le dessin. La partie formant plateau de couverture 6 solidaire de la 10 paroi frontale 4 prend appui sur des supports 8 qui s'étendent en travers du comptoir-vitrine en étant fixés chacun à un flanc 2. La longueur de ces supports 8 est suffisante pour qu'aussi bien la partie 6 du plateau de couverture que les bords du plateau plan séparé 5 15 viennent reposer sur eux. Ce plateau séparé, en un matériau résistant aux rayures, repose tant sur les supports 8 que sur les flancs 2 et sur la paroi arrière 3. Le plateau séparé 5 est plus épais que la partie du plateau de couverture 6 solidaire de la paroi frontale 20 4, de sorte que pour une même hauteur de référence sur le support 8, un ressaut 9 est formé à l'endroit auquel le plateau séparé 5 est juxtaposé à la partie 6 du plateau de couverture. La hauteur de ce ressaut est uniquement fonction de l'épaisseur du plateau séparé 5 : 25 30 elle est calculée de façon que la prise de pièces de monnaie ou autres objets analogues déposés sur le plateau séparé 5 soit extrêmement facilitée au client qui se tient devant le comptoir-vitrine. En direction du vendeur, c'est-à-dire vers la droite sur le dessin, le plateau séparé 5 forme un autre rebord de préhension avec 35 la paroi arrière 3, de sorte que le vendeur peut lui aussi saisir aisément les pièces de monnaie ou autres déposés sur ce plateau.

Toutes les caractéristiques nouvelles décrites ci-dessus et/ou représentées au dessin, sont, considérées individuellement ou en toute combinaison, essentielles à 40 la réalisation de l'invention.

- 6 -

REVENDICATIONS

1. Comptoir-vitrine pour boulangeries, pâtisseries et autres commerces analogues, composé d'une partie formant socle et de parties formant la paroi frontale, la 5 paroi arrière et les parties latérales ou flancs, notamment en verre minéral, en verre synthétique ou autres matériaux similaires, les parties constituant les parois frontale et arrière formant, avec une partie formant fond et un plateau supérieur de couverture, un caisson 10 de section sensiblement trapézoidale, caractérisé en ce que, d'une part, la partie formant paroi frontale (4) est en verre et d'une seule pièce avec une partie (6) du plateau de couverture, avec, entre ces deux parties (4,6), une zone de transition arrondie, d'autre part 15 la partie restante (5) du plateau de couverture est constituée par une plaque plane distincte, par exemple en matière synthétique, en céramique, en bois ou en verre, tandis qu'à l'endroit auquel la dite plaque plane (5) rencontre la partie (6) du plateau de cou- 20 verture solidaire de la partie formant paroi frontale (4), la plaque plane (5) fait saillie au-dessus de la dite partie (6) du plateau de couverture solidaire de la paroi frontale (4).

2. Comptoir-vitrine selon la revendication 1, 25 caractérisé en ce que la partie formant paroi frontale (4) est, avec la partie (6) du plateau de couverture qui en est solidaire, montée à basculement autour de son arête de rive (7) côté socle (1).

